

Mise en contexte : les problèmes rencontrés

La notion même d'accessibilité universelle est souvent méconnue et mal comprise.

Imaginez un instant que...

Vous habitez, depuis déjà quelques années, un pittoresque appartement de la ville de Québec, dans un immeuble vieillot, mais plein de charme, le tout à un coût que vous pouvez assumer (puisque vous avez un emploi). Vos voisins sont sympathiques et votre propriétaire s'occupe bien de l'entretien général de la maison. Vous avez découvert, avec le temps, les ressources du quartier (épicerie, pharmacie, petites boutiques spécialisées, clinique médicale, institutions bancaires, transport en commun, organismes de loisir, etc.). Bref, un logement qui vous plaît, dans un quartier agréable. Vous avez un toit et vous vous sentez heureux et en sécurité lorsque vous rentrez chez vous, le soir, après le travail.

Imaginez maintenant que...

Subitement, vous devez désormais **vous déplacer en fauteuil roulant**. Le logement qui vous ravissait tant auparavant ne vous convient plus du tout :

- Les **trois petites marches de l'entrée**, autrefois si charmantes, sont soudainement devenues un **Everest à franchir** ;
- Les **portes et les corridors ne sont plus assez larges** pour vous y déplacer facilement ;
- **Vous ne pouvez plus utiliser la salle de bain**, ne pouvant y entrer avec votre fauteuil roulant ;
- Vous vivez peut-être désormais **sous le seuil de pauvreté**, à l'image de **45 % des personnes ayant des incapacités et vivant dans la région de Québec**. Vous ne pouvez donc **plus assumer le paiement de votre logement** comme avant.

De plus, dans **les commerces** que vous aviez l'habitude de fréquenter, il n'est **pas toujours aisé de circuler en fauteuil roulant** :

- Les **allées** de la pharmacie sont **obstruées par de nombreux étalages** de produits en solde ;
- Votre **fauteuil ne passe pas entre les comptoirs** des caisses enregistreuses de l'épicerie où vous faisiez vos emplettes ;
- Il n'y a **pas de tables d'examen** adaptées à vos besoins à la clinique médicale ;
- **Pour traverser la rue**, vous devez **faire un détour** jusqu'au premier coin de rue muni d'un bateau-pavé.

Bref, vous devez déménager. C'est simple et évident! Simple, avez-vous dit? Non. Ce n'est pas simple. Car, lorsque vous cherchez dans les petites annonces, les logements accessibles ne sont pas identifiés. Et on n'y décrit ni l'environnement, ni ses ressources. La notion même d'accessibilité universelle est souvent méconnue et mal comprise. De plus, vos déplacements ne se font pas en criant ciseau! Vous devez réserver 8 heures à l'avance, le service de transport adapté, fixer du

Notes :
